



APPEL À CANDIDATURE 2023

Candidatures à déposer en ligne sur candidatures.adagp.fr

Jusqu'au 29 septembre 2023 à 14h

Bourse Connexion France

En 2023, l'ADAGP lance la sixième édition de la bourse Connexion France, destinée à aider financièrement les lieux de diffusion afin de concrétiser un projet de coproduction internationale ou la reprise à l'étranger d'expositions d'artistes de la scène française, à travers deux aides de 30 000 euros.

Quelle est le montant de la bourse Connexion France ?

La bourse Connexion France bénéficiera à deux lauréats qui recevront chacun 30 000 euros.

Qui peut déposer une demande ?

Des lieux de diffusion français publics ou privés, à but non lucratif et ayant un espace de diffusion pérenne (tels qu'un musée, un centre d'art, un Frac, un artist-run space, etc.) qui organisent une exposition d'artiste(s) de la scène française en coproduction ou devant être reprise dans un ou plusieurs lieu(x) de diffusion étranger(s) à but non lucratif.

Pour quel type de projet ?

La bourse Connexion France concerne des expositions monographiques ou collectives d'artistes de la scène française (travaillant ou résidant en France depuis au moins cinq ans, ou de nationalité française vivant à l'étranger) dans toutes les disciplines des arts visuels (architecture, BD, création numérique, design, illustration, manga, peinture, photographie, sculpture, street art, art vidéo, etc.).

Les expositions doivent être réalisées dans un délai de deux ans.

Quelles sont les modalités de candidature ?

La structure organisatrice doit déposer un dossier de candidature en langue française. La démarche à suivre est disponible [via ce lien](#) accessible sur le site de l'ADAGP.

Pour accéder à l'espace de candidature ADAGP, il est nécessaire de créer un compte.

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- Les éléments administratifs

- **Une présentation de la structure française porteuse du projet** : statut, programmation et objectifs artistiques (1 page maximum) ;
- **Une présentation du ou des lieu(x) de diffusion étranger(s)** : statut, programmation artistique et impact au niveau international (1 page maximum par lieu). Une revue de presse complémentaire peut être annexée au dossier ;
- **Une lettre d'engagement du ou des lieu(x) de diffusion étranger(s) associé(s)** pour l'accueil de l'exposition (1 page maximum par lieu) ;

- Les éléments artistiques

- **Une présentation du projet d'exposition** : les dates de l'événement, la liste des artistes, le ou les lieu(x) de diffusion étranger(s) associé(s) au moment du dépôt de la demande, le nombre estimé d'œuvres exposées, la réalisation d'un catalogue, préciser si l'exposition à l'étranger est une reprise d'une exposition en France et, le cas échéant, détailler les évolutions principales apportées au projet entre ses différentes occurrences, etc. (2 pages maximum) ;
- **Une biographie de chaque artiste** accompagnée d'un lien vers le site de chaque artiste ou d'un portfolio de 10 œuvres (10 pages maximum) ;
- **Une note d'intention du commissaire d'exposition** incluant ses intentions curatoriales (1 page maximum) ;
- **Une biographie du commissaire d'exposition** incluant sa formation, ses recherches et ses réalisations (1 page maximum) ;

- Les éléments techniques

- **Un budget prévisionnel** détaillé équilibré indiquant les dépenses propres à l'opération (avec les postes de réalisation de l'exposition, la rémunération de chaque artiste, les droits d'auteur, la diffusion, etc.) et le plan de financement (avec les apports financiers chiffrés, aides, subventions ou partenariats, le cas échéant, indiquer si les montants sont acquis ou en cours d'acquisition) ;
- **Un calendrier prévisionnel** de la conception, de la réalisation et de la diffusion de l'exposition (1 page maximum).

Calendrier de l'appel à candidature

- Lancement de l'appel à candidature : 31 mai 2023
- Date limite d'envoi des dossiers : 29 septembre 2023 à 14h
- Réunion du jury : décembre 2023
- Annonce des lauréats de la bourse : courant décembre 2023

Avant de déposer un dossier de candidature :

Le Règlement est à lire avant de déposer une candidature. **Tout dépôt de dossier de candidature vaut pour acceptation du Règlement.**

Lire et télécharger le Règlement en [cliquant ici](#).

Candidatures à déposer en ligne :

https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com_emundus&view=programme&cid=32&Itemid=1531

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : bourseconnexion@adagp.fr